



HAL
open science

Contributions sociologiques récentes aux débats sur la crise de la police en France : analyses critiques, approches comparatives

Thierry Delpuch

► To cite this version:

Thierry Delpuch. Contributions sociologiques récentes aux débats sur la crise de la police en France : analyses critiques, approches comparatives. *Droit et Société : Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, 2021, 2 (108), pp.513-530. 10.3917/drs1.108.0513 . halshs-03512848

HAL Id: halshs-03512848

<https://shs.hal.science/halshs-03512848v1>

Submitted on 20 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contributions sociologiques récentes aux débats sur la crise de la police en France : analyses critiques, approches comparatives

Thierry Delpuech, Chercheur CNRS, PACTE, Univ. Grenoble Alpes, CNRS, Sciences po Grenoble

INTRODUCTION

Les controverses et mobilisations sociales suscitées par les violences policières, en France et aux Etats-Unis, ont donné matière à réflexions et à prises de position de la part des spécialistes des questions de police dans les sciences sociales françaises. Cinq ouvrages sociologiques récents sur l'action policière en France font tous le constat d'une montée des tensions et de la défiance entre les forces de l'ordre et une partie de la société française. Deux de ces livres sont collectifs (de Maillard et Skogan, 2021 ; Gauthier et Jobard 2018) et les trois autres sont monographiques (Fillieule et Jobard, 2020 ; Zagrodzki, 2017 ; de Maillard 2017).

Ces travaux ont en commun de consacrer de longs développements à l'analyse des travers et dérives de la police française (le terme « police française » est ici utilisé pour désigner tous les appareils policiers nationaux, il englobe donc la gendarmerie). Les diagnostics portés sur les organisations policières sont globalement d'une grande sévérité. Ces recherches s'accordent pour affirmer que la police française traverse aujourd'hui une crise de légitimité et d'efficacité. Les principaux révélateurs de cette crise sont la hausse des plaintes contre la police, l'accroissement des outrages et rébellions, la prolifération des incidents entre police et jeunes des quartiers défavorisés, la facilité avec laquelle ceux-ci dégénèrent en émeutes, la contestation croissante des pratiques policière par les mouvements sociaux. De nombreux autres pays démocratiques souffrent d'un mal similaire, mais la dégradation des relations police-population est jugée plus prononcée en France qu'ailleurs.

Les analyses de sociologie et science politique dont nous rendons ici compte figurent dans les cinq ouvrages susmentionnés, ainsi que dans une série d'articles scientifiques et de vulgarisation écrits par des spécialistes universitaires français entre 2017 et 2020 (à quelques exceptions près leurs, les auteurs et autrices sont les mêmes que ceux et celles des cinq ouvrages). Ces travaux se basent, dans l'ensemble, sur les mêmes critères d'évaluation pour produire leurs appréciations négatives sur l'état actuel des rapports police-population. Ils partagent peu ou prou la même définition de ce qui constitue une police satisfaisante. Ils appellent de leurs vœux une police démocratique, c'est-à-dire bien ancrée dans les territoires, proche des préoccupations de leurs habitants, qui se donne pour priorité de protéger et servir les citoyens sans distinction de statut social ni d'opinion politique.

Ces spécialistes sont tous d'accord pour affirmer que la situation française est éloignée d'un tel idéal de police démocratique. Sébastien Roché (2017, 2016) parle d'une incapacité de la police française à renforcer

son « efficacité démocratique » pour devenir une « police pluraliste » qui serve chacun de manière égale. Au contraire, la police française se caractérise par un triple déficit démocratique : elle n'est pas assez respectueuse des droits des mouvements protestataires, elle est très distante de la population et elle manque d'équité procédurale à l'égard des minorités visibles. De plus, elle ne parvient pas à accomplir les réformes qui lui permettraient de remédier à ces déficits, si bien que sa légitimité est de plus en plus contestée par les catégories moins favorisées de la société française (partie 1).

La marque de fabrique de ces travaux récents réside dans leur souci de comparer la situation française avec des exemples étrangers, en particulier américains, anglais et allemands. La comparaison est notamment mobilisée pour apprécier le degré d'étendue et de gravité des lacunes de la police française, étant entendu que d'autres polices rencontrent des écueils similaires, mais aussi pour repérer les solutions développées dans le cadre de différents « modèles » étrangers (partie 2).

UNE EVALUATION CRITIQUE DE LA POLICE FRANÇAISE

Les recherches récentes s'inscrivent dans un contexte politique et social marqué par une succession de controverses publiques en réaction à des violences policières vues comme disproportionnées ou abusives (de Maillard, 2020). Certains de ces événements avaient pour cadre des opérations de maintien de l'ordre : mort de Rémi Fraise (2014) et mutilations de trente Gilets jaunes dans des manifestations (2018). D'autres ont eu lieu à l'occasion de contrôles d'identité ou d'interventions sur la voie publique, telles les affaires Adama Traoré (2016), Théo Luhaka (2017), Cédric Chouviat (2020) et Michel Zecler (2020). Une partie d'entre eux ont été filmés par des témoins ou caméras de surveillance, puis les images des comportements policiers ont connu une large diffusion sur les réseaux sociaux. Tous ont eu un retentissement médiatique et politique considérable, qui a été amplifié par l'essor concomitant d'un vaste mouvement international contre les violences et discriminations policières. Cette vague mondiale de protestation a pris son essor en 2014 dans le sillage du mouvement *Black Lives Matter* aux États-Unis (Rocoquillon, 2017). Elle s'est nourrie de l'émotion suscitée par plusieurs morts ou mutilations d'hommes afro-américains lors de leur interpellation ou de leur détention par la police, les plus connus étant Eric Garner (2014), Michael Brown (2014), Georges Floyd (2020) et Jacob Blake (2020).

L'attention publique à l'égard des comportements contraires à la déontologie dans les forces de sécurité a été renforcée, en France, par des critiques émanant d'organismes officiels ou internationaux : condamnation de l'État pour faute lourde en 2015 par la Cour d'appel de Paris dans le cadre de contrôles d'identité abusifs et discriminatoires ; reproches exprimés par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et par Amnesty international au sujet du maintien de l'ordre durant le mouvement des Gilets jaunes ; constat de discriminations systématiques par le Défenseur des droits à propos d'un service de police (2020). Cette préoccupation a également été

alimentée par l'engagement d'acteurs du monde culturel – on peut mentionner le film « Les misérables » de Ladj Ly, qui a été primé à Cannes, aux Césars et aux Oscars – mais aussi d'acteurs médiatiques : recensement des blessés parmi les Gilets jaunes et travail journalistique par David Dufresne (2019) ; rôle de Médiapart dans la mobilisation contre la proposition de loi « sécurité globale » (2020) ; livre de Valentin Gendrot « Flic, un journaliste a infiltré la police », qui pointe les dérives dans le fonctionnement quotidien d'un commissariat (2020) ; multiplication récente des documentaires télévisés et des émissions radiophoniques sur la dégradation des relations police-population. La défiance à l'égard de la police, qui connaît un regain dans les sciences sociales françaises depuis l'ouvrage de Didier Fassin « La force de l'ordre » (2011), gagne aujourd'hui une grande partie du monde intellectuel français (sur la construction des causes et espaces de mobilisation contre les violences policières, voir Pregolato, 2017).

Les déficits démocratiques de la police en France

Tous les travaux de sciences sociales ici analysés s'accordent pour affirmer que les forces de l'ordre françaises ne répondent pas à ces critères de « bonne police » en démocratie. La situation française se caractérise, à cet égard, par un triple déficit démocratique. Tout d'abord, la police est orientée vers la défense de l'Etat plutôt que vers le service à la société. Ensuite, les organisations policières sont éloignées de la population, ce qui les empêche d'apporter des réponses adéquates aux problèmes de sécurité des territoires. Enfin, la police française est porteuse d'un héritage néocolonial, qui est source de comportements inéquitables à l'égard des minorités visibles.

La primauté donnée à la protection des institutions en place se traduit par le fait que la police manifeste davantage de zèle à réprimer les mouvements protestataires qu'à protéger leur droit à s'exprimer. Les forces françaises de maintien de l'ordre ont tendance à faire un usage de plus en plus dur et conflictuel de la force contre les manifestants, comme en témoigne la fréquence des jets de gaz lacrymogène, tirs de balles de défense ou grenades explosives (Fillieule et Jobard, 2018, p.23, 28). Cette utilisation indiscriminée et excessive de la violence physique a pour effet immédiat d'attiser l'hostilité des manifestants, d'accentuer leur cohésion et de les solidariser contre la police. On assiste ainsi, depuis le milieu des années 2010, à un « cercle vicieux de montée de la violence » (Fillieule et Jobard, 2020, p.88) lié à une « brutalisation », à une « radicalisation » et à un « glissement vers une gestion autoritaire » du maintien de l'ordre en France (*ibid.*, p.11-12). Les pratiques policières en la matière s'éloignent de plus en plus de l'esprit du droit de la manifestation. Une cause majeure de ce glissement réside dans « l'autonomisation » de l'institution policière qui s'affranchit progressivement de la tutelle du pouvoir politique (*ibid.*, p.24).

Cette dynamique est accentuée par la tendance des forces de l'ordre à judiciaireiser la police des manifestations. En effet, depuis la répression des émeutes de 2005, les services engagés dans le maintien de l'ordre cherchent de plus en plus à interpellier les manifestants qui commettent des délits afin

qu'ils soient traduits en justice. Cette évolution répond à un double objectif de dissuasion pénale et d'affichage politique d'une posture de fermeté face au désordre. On assiste à une individualisation de la police des foules, au sens où les éléments perturbateurs font l'objet d'un ciblage (Restelli, 2021). Une autre conséquence des événements de 2005 est l'emploi systématique des services de police urbaine pour gérer les manifestations, en particulier quand il s'agit d'y procéder à des arrestations. Ces forces ordinaires sont moins formées et moins entraînées que les forces professionnelles (CRS et gendarmerie mobile, qui jouent désormais un rôle secondaire). Leur action est moins soumise à l'autorité préfectorale et moins encadrée par une stricte doctrine d'emploi. Leur culture professionnelle est centrée sur l'anti-criminalité davantage que sur la protection des libertés politiques, ce qui les prédispose à une utilisation beaucoup plus immédiate et disproportionnée de la force (Fillieule et Jobard, 2020, p.187, 183, 204). Ces changements constituent une subversion du maintien de l'ordre « en exposant les agents et les manifestants à des prises de risques beaucoup plus élevées que les actions de contention, de refoulement ou d'épuisement des forces adverses, en faisant de l'interpellation non plus un moyen de ramener le calme mais de poursuivre » (*ibid.*, p.214-215).

La judiciarisation revêt également une logique préventive, dont le but n'est pas de sanctionner les auteurs de trouble mais d'empêcher en amont d'éventuels désordres. A cette fin, la police s'appuie sur une interprétation large des dispositions juridiques mises en place depuis une vingtaine d'années pour lutter contre les violences urbaines, l'hooliganisme et le terrorisme (*ibid.*, p.24, 106). Ces nouvelles infractions, mais aussi des procédures classiques tels que la garde-à-vue ou le contrôle d'identité, sont détournées dans le but d'intimider et tenir à l'écart du lieu de rassemblement les participants potentiels qui sont suspectés de vouloir commettre des troubles à l'ordre public ou des déprédations (*ibid.*, p.225-226).

Le manque de proximité avec la population est la conséquence de la trop grande centralisation et militarisation des services de sécurité nationaux. Ceux-ci sont, en effet, tournés vers le haut, à savoir le ministère de l'Intérieur, les préfets et les services centraux, davantage que vers les territoires et leurs habitants. La centralisation présente certes un certain nombre d'avantages : elle rend plus aisée la coordination des services et la circulation des informations entre eux ; elle donne la possibilité de réaliser des économies en mutualisant certaines ressources ; elle permet de redéployer les moyens en fonction des priorités gouvernementales du moment ; elle facilite la coopération internationale autour des enjeux de sécurité qui dépassent les frontières ; elle limite la corruption des policiers. En revanche, la centralisation est à la source de plusieurs effets pervers. Elle favorise le manque d'ancrage local et la méconnaissance du contexte d'intervention. De ce fait, les forces nationales sont incapables de déployer des actions préventives ou sociales qui soient susceptibles d'être pertinentes et efficaces. Elles sont peu performantes pour identifier les attentes du public et y répondre. C'est pourquoi elles se rabattent sur des activités répressives en recourant à des méthodes standardisées (de Maillard et Skogan, 2021).

C'est pourquoi la police française a tendance à multiplier les « unités offensives », telles les Brigades Anti-Criminalité (BAC), qui placent l'accent sur les contrôles d'identité, l'occupation du terrain et la recherche du flagrant-délit, mais se préoccupent peu du contact avec la population et de la préservation de la tranquillité publique (Zagrodzki, 2017, p.121). Les services de sécurité centralisés préfèrent ne pas s'aventurer sur le terrain des stratégies de résolution de problème, qui requièrent d'importantes capacités d'information et d'analyse, nécessitent de la flexibilité organisationnelle et impliquent de tisser des coopérations étroites et durables avec les acteurs du territoire (Mouhanna, 2021, p.81 ; Malochet, 2021).

Le système centralisé de recrutement et de gestion des carrières accentue cette déconnexion du territoire et de ses réseaux locaux d'action publique, en particulier dans les zones les moins attractives du point de vue de la charge de travail et de l'intensité des tensions police-population (Ferret et Spenlehauer, 2017). Dans ces zones, qui correspondent le plus souvent aux quartiers relégués des grandes agglomérations, la rotation des personnels est encore plus importante qu'ailleurs, alors même que ces territoires sont les plus mal dotés en ressources policières, que la qualité de service y laisse le plus à désirer et que les besoins de sécurité y sont les plus grands. Les inégalités territoriales en termes de protection policière se trouvent ainsi renforcées. Comme le montre Fabien Jobard, le sous-effectif et le turnover policiers constituent les principaux facteurs explicatifs de l'emploi des modes d'action de style militaire dans les banlieues françaises : il n'est simplement pas possible de faire autre chose compte tenu du manque de moyens, de compétences et de savoirs locaux. La police, s'y trouve dépassée par les problèmes qu'elle doit affronter, si bien qu'elle en est réduite à se préoccuper davantage de sa propre sécurité que de celle des habitants (2021, p.195).

A ces facteurs organisationnels d'éloignement avec la population s'ajoutent des facteurs professionnels. La grande majorité des policiers sont porteurs d'une philosophie d'action qui accorde une faible valeur au travail de lutte contre les petits désordres et délits. Ces nuisances du quotidien constituent pourtant la principale préoccupation des habitants. La conception dominante du métier s'accommode d'un traitement au coup par coup de ce type de faits. Elle est peu soucieuse de les prévenir et de mettre en place des solutions durables (Gauthier et Jobard, 2018, p.11).

L'entrée dans les mœurs des indicateurs de performance pour l'évaluation des personnels et le pilotage des services a eu pour effet d'accroître encore la centralisation (de Maillard, 2017, p.46). En effet, ces outils de mesure ne disent rien sur la perception de la qualité de service par les usagers, sur la satisfaction ressentie ni sur le sentiment de sécurité (Roché, 2016). Cette pression des chiffres, qui se conjugue avec un style de management plutôt vertical, autoritaire et sourd aux avis de la base, empêche les échelons de terrain de s'adapter aux réalités du territoire (Loriol, 2019 ; Molines et Sanséau, 2018 ; Mouhanna, 2018).

Le caractère endémique des pratiques discriminatoires constitue l'un des legs du passé colonial de la police française (Blanchard, 2021). La police coloniale se caractérise par « l'usage de la force sans que celle-ci ne fasse

l'objet d'une recherche de minimisation ou d'un encadrement par le droit ». Elle agit différemment selon la catégorie de population à laquelle elle a affaire, tant du point de vue du respect du règlement que de celui du service rendu (de Maillard, 2017, p.35).

L'utilisation intensive des contrôles d'identité, qui sont « perçus par les policiers comme banals et légitimes, mais comme discrétionnaires et discriminatoires par les concernés », représente un aspect saillant de cet héritage (Zagrodzki, 2017, p.12). Ces contrôles sont devenus le symbole de la dégradation des relations entre police et minorités en France (Jobard et de Maillard, 2021). Même si le recours aux contrôles d'identité augmente dans de nombreux pays, en lien avec la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et le trafic de stupéfiants, les pratiques françaises se singularisent par leur caractère davantage systématique, discrétionnaire et peu respectueux des personnes visées (de Maillard, 2017, p.88-91). En France, les contrôles ciblent de façon particulièrement disproportionnée les minorités visibles et alimentent parmi elles une croyance dans le caractère systématique de l'arbitraire policier (Boukir, 2019) et de l'inégalité de traitement en fonction du groupe ethnique des administrés (Roché, 2020).

Un autre héritage du colonialisme réside dans la prédominance d'un style répressif d'intervention policière dans les quartiers de banlieue (Mouhanna, 2017a parle d'une police qui se trouve « *de facto* en position d'occupation »). Les policiers ont tendance à se situer dans le rapport de force vis-à-vis des descendants d'immigrés postcoloniaux dans ces zones urbaines paupérisées. Ils se soucient davantage d'affirmer leur pouvoir face à ces administrés souvent récalcitrants que de protéger leurs droits. L'institution ne sanctionne pas suffisamment les agents qui manifestent ouvertement leurs préjugés racistes ou sexistes (Gauthier, 2018 ; Mouhanna, 2017a). Elle est d'autant moins poussée à le faire que les mécanismes indépendants de contrôle de l'action policière restent sous-développés en France (Moreau de Bellaing, 2021, p.126).

Cette discrimination systémique et les violences abusives qu'elle favorise sont à l'origine de mouvements sociaux au sein des jeunes issues de l'immigration (Blanchard, 2018). Ces mobilisations prennent diverses formes : émeutes urbaines, activisme militant, luttes sur le terrain du droit, enquêtes en sciences sociales sur les dérives policières. « La police se trouve ainsi au cœur d'une socialisation politique dissidente portée par une partie de la jeunesse et marquée par la méfiance, l'hostilité voire la violence » (Gauthier et Jobard, 2018, p.9).

Une incapacité française à réformer la police ?

Si l'on s'en réfère aux travaux étudiés, la France ne se différencie pas seulement par l'ampleur des déficits démocratiques qui frappent ses institutions policières, elle se distingue également par son incapacité à y remédier (Roché, 2021). En dépit des multiples réformes entreprises au fil des dernières décennies en vue de démocratiser la police française et de la rapprocher de la population, les changements réels sont jugés décevants (Mouhanna, 2017a).

En ce qui concerne la police des foules et la protection de l'ordre politique, force est de constater que la police française n'a pas réussi à adapter ses modes d'organisation et ses tactiques d'intervention, si bien qu'elle ne parvient pas à gérer de façon satisfaisante les nouvelles formes de mobilisation politique (Restelli, 2021). La deuxième moitié des années 2010 a marqué la fin d'un demi-siècle de pacification du maintien de l'ordre en France. Les manifestations ont cessé d'être considérées d'abord comme une forme d'expression politique et sont dorénavant vues d'abord comme une source de désordre. La doctrine démocratique du maintien de l'ordre a cédé le pas devant le répertoire répressif du « rétablissement de l'ordre », un répertoire tout droit issu de la gestion policière des violences urbaines dans les banlieues (Fillieule et Jobard, 2020, p. 24, 210).

Pour ce qui regarde la question du déficit de proximité, on observe depuis les années 1980 un mouvement de balancier entre, d'un côté, la promotion d'approches axées sur la territorialisation des services de police, la prévention de la délinquance et la coopération entre acteurs locaux de la sécurité et, de l'autre, le retour à une philosophie d'action orientée vers la répression et la « culture du chiffre ». Les réformes du premier type s'inspirent des modèles anglo-saxons de *community policing* et de police de résolution de problème. Dans leur grande majorité, les recherches récentes considèrent que ces réformes ont été de trop faible ampleur et de trop courte durée pour faire progresser significativement la démocratisation de la police française. Beaucoup de changements en sont restés au stade du discours ou de l'expérimentation ponctuelle.

Toutes les réformes visant une meilleure inscription territoriale des services de police, dont la plus ambitieuse a été la « police de proximité » instaurée par le gouvernement Jospin au tournant des années 2000, ont poursuivi peu ou prou les mêmes buts : sectoriser et fidéliser les policiers sur un territoire à taille humaine, donner une plus grande autonomie aux responsables locaux pour fixer leurs priorités et organiser leurs services, privilégier le travail de contact et de réassurance, recueillir de façon plus systématique et rigoureuse les demandes de sécurité, chercher à résoudre durablement les problèmes identifiés, réduire la méfiance et apaiser les conflits entre les minorités et la police, évaluer la qualité du service rendu, créer des policiers-médiateurs entre leur organisation et les habitants, développer les partenariats locaux. Parmi ces objectifs, seul les deux derniers ont connu des avancées notables (Zagrodzki, 2017).

Les réformes plus récentes, telles que les Zones de Sécurité Prioritaires du gouvernement Valls ou la Police de Sécurité du Quotidien du Président Macron n'ont pas non plus apporté d'évolutions sensibles, car elles ont été déployées dans des territoires où les efforts de rapprochement avec la population ont peu de chances de porter leurs fruits, du fait des fortes tensions préexistantes (de Maillard, 2017, p.69). Cette orientation de réformes est aujourd'hui en perte de vitesse, pour ne pas dire au point mort, car priorité a été donnée à d'autres enjeux sécuritaires, en particulier la lutte contre la menace terroriste depuis les attentats de 2015, l'endiguement des mouvements sociaux depuis les Gilets jaunes, en 2018, et aujourd'hui la gestion de la crise de la COVID19. Une autre explication de la faible portée des réformes de type « territorialisé-préventif » (Delpeuch, 2016) est le

caractère conflictuel des objectifs de sécurité, qui rend politiquement coûteux et risqué la mise en place de stratégies territorialisées à partir du moment où il faut s'entendre sur la définition d'un ordre satisfaisant, définir des objectifs précis et désigner des cibles de l'action (Zagrodzki, 2017, p.125). Ces réformes nécessitent de surcroît des investissements rédhibitoires compte tenu du chemin à parcourir pour espérer parvenir à des résultats satisfaisants (Mouhanna, 2020a). Le développement de moyens policiers propres par les municipalités, les transporteurs en commun et les bailleurs sociaux ne parvient pas à combler le déficit de proximité, car ceux-ci ont tendance à jouer un rôle supplétif aux services de sécurité nationaux, à imiter leurs modes d'organisation et à s'aligner sur leurs approches et pratiques traditionnelles (Malochet, 2021, p.148 ; Mucchielli, 2020 ; Malochet et Ocqueteau, 2020 ; Spenlehauer et Ferret, 2017).

La grande majorité des policiers continuent de se voir comme étant au premier chef des « chasseurs de délinquants ». Ils ne considèrent pas les activités de tranquillité publique, de prévention et de réassurance comme étant un authentique travail policier. Ils marquent une nette préférence pour les missions répressives qui génèrent des émotions fortes. La socialisation professionnelle fait que les personnels policiers, mêmes recrutés dans des couches de population a priori favorables à l'approche préventive, reproduisent l'attitude de leurs collègues plus anciens et ne mettent pas en œuvre ce type de réforme (Zagrodzki, 2017, p. 104). Quant à la haute hiérarchie policière, elle est peu favorable à la décentralisation des organisations policières, car elle hésite à renforcer l'autonomie des responsables et agents de terrain (Mouhanna, 2017a).

Le bilan des réformes destinées à limiter l'arbitraire policier, réduire les comportements discriminatoires et diminuer les usages excessifs de la force est également jugé décevant (Roché, 2020, p.209). Sous la pression de la mobilisation des minorités, du développement des normes internationales, telles que le code européen d'éthique de la police adopté en 2001 par le conseil de l'Europe et la jurisprudence de la CEDH, les mécanismes de contrôle et de recours ont été renforcés. La création de la Commission nationale de déontologie de la sécurité en 1999, celle du Défenseur des droits en 2011, l'ouverture par l'IGPN d'une plateforme de signalement en ligne en 2013, constituent des avancées majeures de ce point de vue. Cependant, l'absence d'un organisme indépendant de traitement des plaintes contre la police continue de soulever de nombreuses critiques (Moreau de Bellaing, 2021). La situation française reste marquée par une insuffisante « mise à distance de l'autocontrôle professionnel et organisationnel », dont l'impartialité est inévitablement sujette à caution (de Maillard, 2017, p.115). Les recommandations formulées à l'issue des évaluations externes, que celles-ci proviennent d'agences de contrôle indépendantes, de la société civile ou du monde universitaire, induisent peu de changements concrets dans les institutions policières.

Confronté à une politisation croissante des questions de sécurité et à une prolifération de réformes sans lendemain, le monde policier a opté pour le repli corporatiste : il nie l'existence des problèmes, refuse d'entendre les critiques, n'envisage pas de se remettre en cause et de se transformer (Roché, 2021, p.285-288).

L'une des réponses du pouvoir politique à la défiance croissante des citoyens à l'égard de la police a consisté à augmenter les règles et les contrôles, ce qui a pour effet de générer des cercles-vicieux bureaucratiques. Les usages des codes de déontologie, qui contribuent davantage à renforcer les pouvoirs de la hiérarchie qu'à contenir les comportements abusifs, constituent un bon exemple de ce phénomène (Mouhanna, 2017b).

Une autre réponse a été de multiplier les unités spécialisées dans la lutte contre un type particulier de délinquance ou contre une source spécifique d'insécurité. Cette solution permet d'afficher aux yeux du public que le problème ciblé est effectivement pris en charge. Elle est plébiscitée au sein des organisations policières, car elle crée des possibilités supplémentaires de promotion professionnelle. Les postes d'enquêteur spécialisé jouissent, en effet, d'un prestige élevé dans le monde policier. L'inconvénient de cette approche est de générer une excessive fragmentation organisationnelle et, ainsi, d'accentuer les difficultés de coordination et de circulation de l'information (Lemaire, 2021). De plus, le renforcement des services spécialisés se fait souvent - compte tenu des contraintes budgétaires - au détriment des unités « généralistes » qui sont en charge de maintenir la tranquillité publique et de préserver la qualité de vie. Ces missions sont pourtant celles qui focalisent les attentes de la population et qui conditionnent la légitimité policière.

D'une manière générale, l'Etat français ne se donne pas les moyens d'améliorer la quantité et la qualité des services rendus en matière de police quotidienne : les besoins et la satisfaction des populations concernées ne sont pas mesurés de manière rigoureuse et systématique ; les organisations policières ne se voient jamais attribuer les ressources nécessaires pour améliorer de façon significative leurs prestations dans ce domaine (Roché, 2021, p.290) ; elles parviennent globalement à éviter de mettre en œuvre les injonctions gouvernementales visant à renforcer ce répertoire d'activités (Mouhanna, 2020, p.49).

Deux perspectives d'analyse : critique et pluraliste

Les analyses de la crise de légitimité de la police française peuvent être réparties en deux catégories. La première porte un diagnostic presque entièrement négatif sur le *policing* en France. Elle s'inscrit dans la perspective postcoloniale et dans celle des recherches anglo-saxonnes sur les discriminations raciales. La seconde perspective s'emploie également à rendre compte des carences des organisations et pratiques policières, mais elle insiste davantage sur la variété des situations locales et sur la coexistence de dynamiques plurielles – dont certaines positives - au sein des institutions policières.

Les approches plus radicalement critiques placent l'accent sur la dimension de la culture policière, c'est-à-dire sur les représentations, normes et pratiques prépondérantes au sein de la profession. La prise en compte du contexte sociopolitique se focalise sur les forces dominantes, telles que, par exemple, le carcan imposé par les idéologies néolibérale et managériale, ou encore la banalisation des discours sécuritaires et punitifs dans le débat politique. Cette orientation de recherche apprécie la relation

police-administrés à l'aune des rapports entre les composantes les plus offensives des services de sécurité nationaux et les franges les plus stigmatisées de la population. Elle considère que les déficits démocratiques du *policing* français découlent au premier chef des travers des institutions policières elles-mêmes. Les éventuelles causes extérieures au monde policier sont moins mises en avant.

L'héritage du colonialisme est identifié comme étant la source de défauts majeurs de la police française : le goût du fichage, l'appétence pour les contrôles d'identité, la militarisation du maintien de l'ordre et l'emploi immodéré de la violence contre les manifestants, un style de travail caractérisé par la rudesse et le manque d'esprit de service dans les relations avec les administrés, l'accent placé sur la défense du pouvoir en place, de l'ordre établi et des intérêts économiques dominants (Blanchard, 2021 et 2018).

Selon cette perspective de sociologie critique, les tendances discriminatoires à l'égard des minorités « racialisées » se doublent d'attitudes sexistes. La prédominance des normes de virilité dans la culture professionnelle contribue à entretenir la préférence du monde policier pour les postures répressives, la valorisation de la force physique et la vision guerrière des missions policières (Gauthier et Darley, 2021, 2018). Les travaux critiques soulignent l'inefficacité des mesures mises en place jusque-là en vue de changer ces attitudes, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'injonctions réglementaires ou de promotion des femmes et des minorités dans les rangs de la police.

Une seconde approche pourrait être qualifiée de « pluraliste » (Delpeuch et alii., 2016). Elle accorde plus de poids que la perspective critique aux cadres cognitifs et normatifs – en particulier les modèles internationaux et l'influence des expertises – ainsi qu'aux facteurs organisationnels, dans l'explication des lacunes de la police en France. Elle prête une plus grande attention à la coexistence de logiques contradictoires à l'intérieur du monde policier, à la variété des manières de travailler, à la diversité des situations locales et à l'hétérogénéité des demandes sociales et politiques dont la police est l'objet (Morelle, 2017 ; de Maillard et Zagrodzki, 2017). Elle voit les organisations policières comme des espaces de luttes et de débats internes (Guenot, 2019).

Ce type de travaux montre par exemple que des mouvements de décentralisation et de territorialisation sont bel et bien à l'œuvre en France, en lien avec le développement d'acteurs de la sécurité publics (polices municipales), semi-publics (polices des transporteurs en commun, médiateurs des organismes HLM) et privés. Cette diversification des acteurs impliqués dans l'action publique locale est aussi qualifiée de « pluralisation » du *policing*. On assiste aussi à une professionnalisation du maintien de la tranquillité publique dans un cadre principalement communal (Spenlehauer et Ferret, 2017) et à l'expansion des partenariats locaux de sécurité (Delpeuch et Ross, 2021 ; Malochet et Ocqueteau, 2020). Ces logiques contraignent les services nationaux à produire des efforts pour mieux s'intégrer dans le tissu local d'acteurs de la sécurité. Elles participent à la transition d'une logique de gouvernement à une logique de gouvernance

dans le domaine de la sécurité quotidienne (de Maillard et Skogan, 2021, p.9).

Jacques de Maillard résume bien les tensions qui travaillent actuellement le monde policier français : « Les responsables politiques, policiers et administratifs tentent en fait d'accommoder des logiques contradictoires entre une centralisation dont ils attendent qu'elle procure des économies budgétaires, une simplification des contacts pour l'international, une clarification de la redevabilité policière et une facilitation de la circulation de l'information, et une décentralisation dont ils espèrent une plus grande adaptation de la réponse policière aux demandes locales » (de, 2017, p. 52). En règle générale, les dynamiques locales de coopération interinstitutionnelle restent dominées par l'Etat et débouchent rarement sur des styles ou modèles alternatifs de *policing*. Les approches et modes d'action des acteurs dominants restent ancrés dans une vision répressive du travail policier (Malochet, 2021, p.157).

La perspective pluraliste est plus sensible que l'approche critique aux mutations que connaît aujourd'hui le monde policier. Ce relatif désintérêt de la sociologie critique pour les évolutions actuelles est lié à la nature de celles-ci. Elles vont, en effet, dans le sens opposé à celui qui est jugé souhaitable par la plupart des spécialistes académiques. Les principales dynamiques en cours ont trait à la marchandisation croissante des prestations de sécurité, à la diffusion d'innovations managériales, au renforcement de l'arsenal répressif, à la mise en place de stratégies offensives dans la lutte contre la délinquance et les désordres, à l'usage croissant d'instruments et de méthodes intrusives et agressives, au ciblage des territoires et des populations jugées à risque, etc. (de Maillard, 2017). Ces changements sont, dans l'ensemble, en affinité avec les conceptions « managériales-répressives » de la profession policière (Delpeuch, 2016). Ils sont vus comme des sources supplémentaires de tensions entre la police et la population, notamment dans les territoires où les relations sont déjà dégradées. En somme, le point de vue critique considère ces changements comme n'en étant pas vraiment.

DIFFERENTS USAGES DE LA COMPARAISON INTERNATIONALE

S'il y a une spécificité des travaux récents sur les questions de police, celle-ci réside sans doute dans l'emploi quasi systématique de la comparaison internationale pour analyser et évaluer ce qui se fait en France. Cependant, les perspectives critiques et pluralistes ne font pas tout-à-fait le même usage de la méthode comparative. Les travaux critiques se réfèrent aux meilleures pratiques qui sont développées dans d'autres pays pour mettre en lumière, par effet de contraste, le caractère particulièrement insatisfaisant de la situation française. Les approches pluralistes utilisent la comparaison moins pour accentuer que pour relativiser le mal français. Elles montrent, en effet, que les polices occidentales sont, pour beaucoup d'entre elles, confrontées à des écueils et difficultés similaires. Ces recherches soulignent néanmoins l'existence, en France, de facteurs aggravants, qui

expliquent les moindres performances du système policier français en termes tant d'efficacité que de légitimité.

L'usage des exemples étrangers pour révéler les carences des pratiques françaises

Face à des critiques radicales, le premier réflexe du monde policier consiste à mettre en avant les hauts niveaux de confiance et de satisfaction dont jouissent les services policiers selon les enquêtes d'opinion. Les travaux critiques déconstruisent cet argument en montrant que ces mêmes niveaux sont plus élevés dans la plupart des pays démocratiques, la France se situant plutôt du côté des « mauvais élèves ». Comme le souligne Sébastien Roché : « les jugements positifs sur la police se concentrent dans deux catégories de citoyens : les personnes n'ayant pas besoin d'elle car peu exposées à un risque, et les groupes que la police ne soumet pas à des contrôles répétés. Moins on a de rapport avec la police, plus on l'apprécie » (2020, p. 11).

Les recherches critiques réfutent également le discours des élites policières sur la qualité du maintien de l'ordre à la française. Ces travaux insistent sur l'évolution des manières d'agir dans les pays plus avancés, où les stratégies de prévention des confrontations (dialogue, accompagnement, communication) et de désescalade sont devenues la norme. Quand bien même les forces de l'ordre françaises s'inspirent de certaines pratiques étrangères, comme les interpellations ciblées des personnes les plus radicales dans les manifestations, elles ne le font pas dans l'optique de réduire la conflictualité des opérations de police des foules, mais dans la perspective de « faire du chiffre » en multipliant les arrestations aux fins de répression judiciaire (Fillieule et Jobard, 2018, p.28).

Les performances supérieures des « bons élèves » sont imputées à leur alignement sur les orientations prônées par les experts académiques. Ainsi, la police allemande est présentée comme davantage légitime et efficace car elle possède les qualités qui manquent à la française : elle est décentralisée, proche des citoyens, ancrée dans les territoires, à l'écoute des partenaires locaux, dotée d'esprit démocratique, ouverte à la collaboration avec la recherche, moins réticente à expérimenter des approches nouvelles, plus soucieuse d'équité procédurale, moins portée à utiliser la force, moins empêtrée dans les préjugés postcoloniaux, mieux armée pour s'adapter aux contextes multiculturels, plus orientée vers les approches préventives, résolument tournée vers l'apaisement des conflits et la médiation (Gauthier, 2018).

La comparaison pour mettre en perspective les travers français

La perspective pluraliste souligne l'existence de similitudes importantes entre les polices des pays occidentaux, qui concernent les fonctions sociales de l'institution policière, l'identité et la culture professionnelles des policiers, les modes de gestion et de fonctionnement des organisations, les dispositifs et méthodes de travail, la nécessité de composer avec les restrictions budgétaires, etc. Ces ressemblances sont renforcées par une

intense circulation des modèles d'organisation, des pratiques professionnelles et des innovations techniques (de Maillard, 2017, p.13-15).

Même si chaque pays conserve des spécificités propres qu'il convient de ne pas sous-estimer, tous connaissent les mêmes évolutions sociales favorisant l'éloignement de la police et de la population, telles l'exigence croissante de respect des droits fondamentaux et d'équité procédurale, le rejet des formes imposées d'exercice de l'autorité, le caractère de plus en plus conditionnel de l'adhésion aux contraintes institutionnelles (Boukir, 2019), la diversité culturelle et ethnique, l'explosion de la petite délinquance, l'obsolescence du modèle professionnel des policiers (de Maillard, 2017, p.65). Dans la plupart des pays occidentaux, l'image de la police se dégrade depuis les années 1950-1960, en raison d'une moindre tolérance du public à l'égard des scandales de corruption, de violence abusive, de racisme, notamment dans les couches défavorisées de la population et les minorités. La police est partout ou presque confrontée aux défis des tensions raciales, des émeutes urbaines, du sentiment d'insécurité en expansion, de l'impuissance à réduire les incivilités et la petite délinquance, de la montée des critiques sociales et scientifiques, de l'exigence croissante de contrôle de légalité et de redevabilité démocratique. Partout, la recherche de solutions à ces défis est entravée par les limitations ou restrictions budgétaires.

Si la crise de légitimité de la police est plus aigüe en France qu'ailleurs, c'est en raison d'une série de facteurs aggravants. Certains d'entre eux sont extérieurs au monde policier. La France est plus affectée que d'autres pays comparables par des phénomènes de désindustrialisation, d'inadaptation du système éducatif, de ségrégation urbaine et de discriminations raciales, qui ont tous pour effet de diminuer les perspectives d'intégration sociale de la jeunesse populaire des banlieues. On peut aussi mentionner le caractère plus conflictuel que dans la plupart des autres démocraties de la vie politique française, et le niveau supérieur de défiance des citoyens dans les institutions représentatives, qui se traduisent par un recours plus fréquent qu'ailleurs à la manifestation de rue pour s'opposer au gouvernement. Cela a pour conséquence de contraindre l'Etat à consacrer des ressources disproportionnées au maintien de l'ordre et à la protection des institutions, au détriment de tous les autres aspects du mandat policier. Or la gestion des manifestations, émeutes et autres formes de violence politique compte parmi les activités policières qui génèrent le plus d'interactions conflictuelles entre police et population (de Maillard et Skogan, 2021). Cette conflictualité est exacerbée par le développement de nouvelles formes de contestation sociale qui refusent d'entrer dans les cadres (phénomènes d'occupation, groupes émeutiers, black blocs, etc.), et ce dans un pays où les modes d'encadrement des mouvements sociaux se distinguaient déjà par leur faiblesse (Fillieule et Jobard, 2020, p.186).

D'autres déterminants de la crise de légitimité sont internes à l'univers policier. Il en va ainsi de l'extrême centralisation du système policier, qui entrave l'expérimentation locale de nouvelles solutions. Un autre facteur typiquement français, qui est souvent évoqué dans les travaux étudiés est le manque de collaboration entre le monde policier et les milieux universitaires. Cette coupure entrave l'évaluation scientifique des problèmes

de la police. Elle prive les services de sécurité d'une source de formation et d'innovation, à l'inverse de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, où de nombreux experts académiques produisent des modèles testés de bonnes pratiques et de bonnes stratégies. Enfin, une lacune importante réside dans la faiblesse des capacités d'analyse des services policiers français par rapport à ceux des pays anglo-saxons ou d'Europe du Nord (Delpeuch, 2019). La police française manque non seulement d'outils d'examen de son environnement (instruments cartographiques, dispositifs d'étude des besoins de sécurité, méthodes d'interprétation des données statistiques, systèmes de mesure de la qualité du service rendu et de la satisfaction des administrés, etc.), mais aussi des compétences professionnelles pour mettre en œuvre de tels outils et en tirer des interprétations utiles à l'action. Ce déficit à la fois externe et interne de moyens de connaissance et de réflexivité contribue à entretenir le manque de culture de transparence et d'évaluation de la police française. Le manque de contrôles indépendants est une autre spécificité qui a déjà été évoquée.

Les deux perspectives critique et pluraliste s'intéressent aux réponses que les polices étrangères ont inventées pour répondre à la dégradation des relations police-population. Ainsi, le livre de Jérémie Gauthier et Fabien Jobard se réfère quant à lui aux méthodes de désescalade qui connaissent une large diffusion internationale dans le domaine du maintien de l'ordre et aux techniques de médiation interculturelle déployées par la police allemande. Les ouvrages de Mathieu Zagrodzki (2017) et Jacques de Maillard (2017) retracent l'histoire des réformes policières aux Etats-Unis, un pays qui peut être considéré comme un laboratoire du changement policier. Ils analysent les solutions qui y ont été mises en place pour concilier efficacité policière en matière de lutte contre la criminalité et amélioration du lien police-population, parmi lesquelles les initiatives visant à impliquer davantage les acteurs locaux et habitants dans le pilotage de l'action policière, ou les politiques volontaristes d'intégration des minorités ethniques dans les forces de police.

CONCLUSION

Dans un contexte de crise de légitimité des institutions françaises en général, et de conflictualité croissante entre police et publics mécontents en particulier, les travaux de sciences sociales s'attachent à mettre en lumière les facteurs qui empêchent la police française de correspondre aux aspirations et revendications démocratiques des citoyens qui contestent l'ordre établi. Les recherches qui privilégient la critique sociologique insistent davantage sur les logiques qui entraînent l'accentuation des tendances au conservatisme et au tout-répressif, à l'éloignement vis-à-vis des territoires et des demandes sociales, ainsi qu'au post-colonialisme. Les travaux qui donnent la priorité au pluralisme des dynamiques soulignent davantage la difficulté à identifier une direction unique et cohérente dans l'évolution du *policing*. Ces travaux relèvent l'oscillation du monde policier entre approches managériales-répressives et territorialisées-préventives, au gré des scandales et des pressions de l'opinion, ainsi que des stratégies politiques et corporatistes de court terme (de Maillard, 2017, p.55). Sans

nier la force des tendances majoritaires négatives qu'identifient les études critiques, les travaux pluralistes sont plus attentifs à la diversité des changements en cours dans les différents secteurs de la police, à la variété des approches et des pratiques qui coexistent dans le monde policier, ainsi qu'aux initiatives locales et logiques minoritaires qui vont dans le sens de la démocratisation souhaitée. Ce courant rappelle également que l'évolution vers les solutions néolibérales et répressives est, somme toute, plus timide en France que dans beaucoup d'autres pays occidentaux. Cela étant dit, les deux perspectives partagent des références théoriques en grande partie communes et dialoguent intensément entre elles. Elles suggèrent toutes les deux la nécessité de changements profonds et partagent une même vision de la police souhaitable.

REFERENCES

Aurélien Restelli, "A Social History of Protest Policing in France", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.219-233.

Blanchard Emmanuel, "The Colonial Legacy of French Policing", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.39-53.

Blanchard Emmanuel, « La colonialité des polices françaises », Gauthier Jérémie, in Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018. p.37-50.

Boukir Kamel, « La politique au bout de la matraque. Fuir la police, obéir, résister : entre déviance et citoyenneté », *Politix*, n°125, 2019, p.135-139.

Darley Mathilde, Gauthier Jérémie, "Policing and Gender in France", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.310-325.

Darley Mathilde, Gauthier Jérémie, « Bon flic bon genre. L'ordre des sexes dans la police, in Gauthier Jérémie, Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018. p.77-94.

Delpeuch Thierry, « Innovation instrumentale et pluralisme cognitif la réception du diagnostic de sécurité dans les organisations policières », *Politiques et Management public*, 36, 2019, p.9-32.

Delpeuch Thierry, « L'innovation institutionnelle : une entreprise politique à base d'emprunts extérieurs. L'exemple de la diffusion des nouveaux instruments d'intelligence dans la police », *Quaderni*, n° 91, 2016, p. 61-78.

Delpeuch Thierry, Ross Jacqueline E., "Security Partnerships in France", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.164-184.

Delpeuch Thierry, Ross Jacqueline, Bonnet François : « Les analyses sociologiques des relations police-population : vers une reconnaissance de la variété des pratiques policières », *Droit et Société*, 97, 2017, p.457-468.

Fillieule Olivier, Jobard Fabien, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris : Editions du Seuil, 2020.

Fillieule Olivier, Jobard Fabien, « Le splendide isolement des forces françaises de maintien de l'ordre », in Gauthier Jérémie, Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018. p.21-36.

Gauthier Jérémie, « Un art français des violences policières », Gauthier Jérémie, in Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018. p.51-64.

Gauthier Jérémie, Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018.

Gauthier Jérémie, Jobard Fabien, « Légitimités policières, approches comparées », in Gauthier Jérémie, Jobard Fabien (dir.) *Police : questions sensibles*, Paris : La vie des idées, PUF, 2018. p.5-20.

Guenot Marion, « Quand les hommes en bleu débattent des ‘gilets jaunes’ », *The Conversation*, 30 octobre 2019.

Jobard Fabien, “Policing the *Banlieues*”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.187-201.

Jobard Fabien, De Maillard Jacques, “Identity Checks as a Professional Repertoire”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.202-218.

Lemaire Elodie, “Specialization in Criminal Investigations”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.100-115.

Loriol Marc, « Face au malaise des policiers : une réforme en profondeur plutôt que des psychologues », *The Conversation*, 25 avril 2019.

De Maillard Jacques, « De Minneapolis à la porte de Clichy : la question des violences policières », *The Conversation*, 5 juin 2020.

De Maillard Jacques, *Polices comparées*, Paris : LGDJ, 2017.

De Maillard Jacques, Skogan Wesley G., “Policing in France”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.1-18.

De Maillard Jacques, Zagrodzki Mathieu, “Community Policing Initiatives in France”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.294-309.

De Maillard Jacques, Zagrodzki Mathieu, « Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles », *Droit et Société*, 97, 2017, p.485-501.

Malochet Virginie, “The Pluralization of Local Policing”, in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.147-163.

Malochet Virginie, Ocqueteau Frédéric, « Gouverner la sécurité publique : Le modèle français face à la pluralisation du policing », *Gouvernement et action publique*, 9(1), 2020, p. 9-31.

Molines Mathieu, Pierre-Yves Sanséau, « Stress et suicide dans la police, l'organisation policière en question », *The Conversation*, 19 février 2018.

Moreau De Bellaing Cédric, "Oversight of the French Police", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.116-130.

Morelle Marie, « La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et Société*, 97, 2017, p.469-484.

Mouhanna Christian, "Police Centralization and its Pathologies", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.71-85.

Mouhanna Christian, « 'Gilets jaunes', les trois dangers du recours systématique à la force publique », *The Conversation*, 18 décembre 2018.

Mouhanna Christian, « La persistance des mauvaises relations police-jeunes : jusqu'à quand ? », *The Conversation*, 15 février 2017a.

Mouhanna Christian, « Le Code de déontologie : un outil de régulation des relations police-population ? », *Droit et société*, n° 97, 2017, p. 503-519.

Mouhanna Christian, « Les policiers, pris dans les paradoxes des politiques publiques », *The Conversation*, 8 avril 2020.

Mucchielli Laurent, « Pourquoi tant de polices municipales ne sont-elles pas des polices de proximité ? », *Après-demain*, n°54, 2020, p.18-20.

Pregolato Anthony, « L'espace des mobilisations contre les violences des forces de l'ordre en France depuis les années 1990 », *Mouvements*, n° 92, 2017, p. 38-47.

Recoquillon Charlotte, « Se protéger de la police aux Etats-Unis : pratiques militantes du mouvement *Black Lives Matter* », *Mouvements*, n° 92, 2017, p. 21- 29.

Roché Sebastian, "Police and the Public in France", in De Maillard Jacques, Skogan Wesley G. (eds.) *Policing in France*, New York: Routledge, 2021, p.269-293.

Roché Sébastien, « La confiance dans la police : les apports des enquêtes sociologiques », *Après-demain*, n° 54, 2020, p. 10-13.

Roché Sébastien, « Police de proximité : sortir du roman policier national », *The Conversation*, 28 août 2017.

Roché Sébastien, *De la police en démocratie*, Paris : Grasset, 2016.

Spenlehauer Vincent, Ferret Jérôme « Police de proximité : sortir du roman policier national », *The Conversation*, 5 septembre 2017.

Zagrodzki Mathieu, *Que fait la police ? Le rôle du policier dans la société*, Paris : Editions de l'Aube, 2017.